

## **RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022**

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Jacqueline MOREL, Christophe HENRIQUET, Laurence BERTRAND, Guillaume CAMUS, Isabelle DESSERTY, Evelyne DESSUILLE, Emilie CHOISMIN, Séverine LEGRANGER, Baptiste LECAT, Bernard DHOURY, Didier VOITURONT, Frédéric MULLER, Jonathan PETITALOT, Brigitte VASSEUR, Marion FREDON

Etaient absents représentés : Monsieur Fabrice LOCMONT donne pouvoir à Brigitte VASSEUR, Madame Chantal CHARPENTIER donne pouvoir à Madame Evelyne DESSUILLE, Monsieur Philippe FERCOT donne pouvoir à Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

A été élue secrétaire de séance : Madame Marion FREDON

Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 été approuvé à l'unanimité après modifications.

Le conseil municipal accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la motion relative aux horaires du bureau de poste de Longueil Sainte Marie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

✓ **MOTION RELATIVE AUX HORAIRES DU BUREAU DE POSTE DE LONGUEIL STE MARIE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022** :

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de réitérer la demande du maintien de l'ouverture du bureau de poste le samedi matin et la fermeture d'un seul jour par semaine.

✓ **CONVENTION GENERALE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT A REALISER SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION – RUE DE BAILLY (RD.13)** :

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent :

- D'approuver la convention avec le conseil départemental pour les travaux devant intervenir rue de Bailly (RD 13)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement et d'occupation du domaine public routier départemental en agglomération

✓ **DEPLOIEMENT ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL** :

- Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent :
- D'approuver les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence espace numérique de travail 1<sup>er</sup> degré par le SMOTHD (annexe),
  - De souligner que le déploiement de l'Espace Numérique de Travail 1<sup>er</sup> degré s'effectuera pour la rentrée 2022-2023 pour les écoles figurant en annexe 1,
  - De préciser que les crédits nécessaires au paiement des contributions et participations telles que définies par le syndicat seront inscrits au budget de l'exercice en cours,
  - D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail dès la rentrée scolaire 2022-2023.

✓ **AVENIR DE L'ECOM** :

- Après en avoir délibéré, l'assemblée décide par 14 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions :
- D'accompagner l'ECOM dans leur gestion financière afin de régulariser leur situation auprès de l'URSSAF et de privilégier le statut d'autoentrepreneur,
  - De leur demander de revoir leurs tarifs de cours progressivement sur 3 ans avec une hausse de 10 % par an, ainsi que leurs cotisations annuelles (25 €/an au lieu de 20 €/an), avec un tarif préférentiel pour les habitants de Longueil Sainte Marie à définir,
  - De verser une subvention exceptionnelle de 4000 € sur l'année 2022 (correspondant à la somme non versée par la commune de Verberie),
  - De prévoir une enveloppe budgétaire maximale de 20 000 € pour l'année 2023 plus 13 000 € pour l'orchestre à l'école, montant qui sera diminué de toutes les économies à travailler,
  - De facturer les éventuelles prestations à la commune de Verberie,
  - De demander à être systématiquement invité au bureau de l'ECOM, la commune déléguant Mesdames Jackie Morel et Laurence Bertrand,
  - De leur suggérer de se rapprocher des communes voisines afin de proposer le développement de l'orchestre à l'école dans leurs établissements scolaires.

- ✓ **CESSION D'UN VEHICULE APPARTENANT A LA COMMUNE** : Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal refusent d'autoriser Monsieur le Maire à vendre en l'état le véhicule RENAULT MASTER immatriculé CR 050 SA au prix de 10 200 € TTC à Monsieur Laurent DOUVRY par 16 voix contre et 2 voix pour, afin de ne pas privilégier un administré plutôt qu'un autre. Le véhicule sera repris par le garage IVECO de Lacroix St Ouen.
  
- ✓ **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET A 20/35<sup>ème</sup> A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022** : A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de créer le poste d'adjoint technique à temps non complet à 20/35 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.
  
- ✓ **CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022** : A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de créer le poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Longueil Sainte Marie, le 30 juin 2022



Le Maire,  
Stanislas BARTHELEMY